

Fiche signalétique du 29/4/2025, révision 7



RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

Code produit: 018123

UFI: 2HK3-E057-5002-X8UA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Usage recommandé :

Détergent pour surfaces dures.

Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés :

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.

Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636 FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48

France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

 \Diamond

Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

51217ACLP/7 Page n. 1 de14



P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE ACIDE FORMIQUE

Contenu du produit :

agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Allergènes: (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 12.5% - < 15% ACIDE SULFAMIQUE

REACH No.: 01-2119488633-28, Numéro Index: 016-026-00-0, CAS: 5329-14-6, EC: 226-218-8

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 1% - < 3% ACIDE FORMIQUE

REACH No.: 01-2119491174-37, Numéro Index: 607-001-00-0, CAS: 64-18-6, EC: 200-579-1

2.6/3 Flam. Lig. 3 H226

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

3.2/1A Skin Corr. 1A H314

3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331

51217ACLP/7 Page n. 2 de14





3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

GEH

EUH071

Limites de concentration spécifiques: 2% <= C < 10%: Skin Irrit. 2 H315 2% <= C < 10%: Eye Irrit. 2 H319 10% <= C < 90%: Skin Corr. 1B H314 C >= 90%: Skin Corr. 1A H314

>= 1% - < 3% 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE

CAS: 166736-08-9

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques: 0% <= C < 10,01%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 10,01%: Eye Dam. 1 H318

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

51217ACLP/7 Page n. 3 de14



5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

51217ACLP/7 Page n. 4 de14



Stocker à l'écart des sources de chaleur.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Alkali, chlore à base oxydante, inflammable, combustible.

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

UE - TWA(8h): 9 mg/m3, 5 ppm

ACGIH - TWA(8h): 5 ppm - STEL: 10 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

Travailleur industriel: 70.5 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 17.4 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10 mg/kg - Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Travailleur industriel: 9.5 mg/m3 - Consommateur: 3 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

Cible: Eau douce - valeur: 1.8 mg/l Cible: Eau marine - valeur: 0.18 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 20 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.36 mg/kg Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.84 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 5 mg/kg

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Cible: Eau douce - valeur: 2 mg/l Cible: Eau marine - valeur: 0.2 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.4 mg/kg Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.34 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.5 mg/kg

51217ACLP/7 Page n. 5 de14



Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux

usées - valeur: 7.2 mg/l



8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement - voir la section 2.1.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales. Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	
Couleur:	vert	Visuel	
Odeur:	Fruité	Olfactif	
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	
Point de fusion/point de	Pas important		Paramètre non pertinent pour le
congélation:			type de produit
Point d'ébullition ou point	>100°C		Valeur estimée sur les
initial d'ébullition et			propriétés chimiques /
intervalle d'ébullition:			physiques des composants
Inflammabilité:	pas		Paramètre estimé sur les
	inflammable		propriétés chimiques /
			physiques des composants.
Limites inférieure et	Pas important		Paramètre non pertinent pour le
supérieure d'explosion:			type de produit
Point éclair:	> 60 ° C		Valeur estimée sur les
			propriétés chimiques /
			physiques des composants
Température	Pas important		Paramètre non pertinent pour le
d'auto-inflammabilité :			type de produit
Température de	Pas important		Paramètre non pertinent pour le
décomposition:			type de produit

51217ACLP/7 Page n. 6 de14





pH:	< 1,0		Valeur estimée sur les
			propriétés chimiques /
			physiques des composants
Viscosité cinématique:	Pas important		Paramètre non pertinent.
			Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète		Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Aucune		Interne Tests
Coefficient de partage	< 1000		Valeur estimée en fonction de la
n-octanol/eau (valeur log):			solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le
			type de produit
Densité et/ou densité	1.095 g/ml	contrôle	
relative:		instrumental	
Densité de vapeur relative:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le
·	,		type de produit

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	Pas important	 Paramètre non pertinent pour le
		type de produit

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Alkali, chlore à base oxydante, inflammable, combustible.

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

51217ACLP/7 Page n. 7 de14



11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

GEH

Informations toxicologiques sur le produit :

DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2140 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OCSE 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Rat = 200 mg/kg bw/d - Remarques: Fetal development

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 929 mg/kg bw/d - Source: OCSE 408

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

51217ACLP/7 Page n. 8 de14



a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 730 mg/kg -

Source: OECD 401

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 7.85 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Négatif

j) danger par aspiration:

Positif

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 70.3 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 71.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia

Magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 48 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 60 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: Danio

Rerio

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 19 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia

Magna

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 130 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 365 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia

magna

51217ACLP/7 Page n. 9 de14



Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1240 mg/l - Durée

h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie >= 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 72 mg/l

Durée h: 312

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia

magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Durée h: 72 - Remargues:

Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

Biodégradabilité: Persistance - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: >60

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 3,2

Test: log Pow - Coefficient de partition -2,1

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

51217ACLP/7 Page n. 10 de14



Voir aussi la section 6.



RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1760
IATA-UN Number: 1760
IMDG-UN Number: 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)
IATA-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8

ADR - Numéro d'identification du danger : 80

IATA-Class: 8 IATA-Label: 8 IMDG-Class: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III IATA-Packing group: III IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non IMDG-Marine pollutant: No

IMDG-EmS: F-A . S-B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: - ADR-S.P.: 274

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): E

IATA-Passenger Aircraft: 852
IATA-Subsidiary hazards: IATA-Cargo Aircraft: 856
IATA-S.P.: A3 A803
IATA-ERG: 8L
IMDG-S.P.: 223 274

IMDG-Subsidiary hazards: -

IMDG-Stowage and handling: Category A SW2

IMDG-Segregation:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

51217ACLP/7 Page n. 11 de14



Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP) Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP) Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP) Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1 Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée : Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et	Code	Description

51217ACLP/7 Page n. 12 de14





catégorie de danger		
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique

Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC0/10/20/50/100: Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée INECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par

l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale"

(OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

51217ACLP/7 Page n. 13 de14





KSt: Coefficient d'explosion.

LC0/10/20/50/100: Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.

LD0/10/20/50/100: Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.

NOEC: Concentration sans effet observé

NOAEL(R)/NOAEC: Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises

dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

51217ACLP/7 Page n. 14 de14



ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition			
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.			
Description de l'utilisation			
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles		
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y		
	compris produits à base de solvants)		
Description des activités/des processus in	clus dans le scénario d'exposition		
Diluer le produit avec de l'eau selon les modal			
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisati	on décrites sur l'étiquette.		
Laisser agir.			
Rincer, si nécessaire			
Durée et fréquence d'utilisation			
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents		
	d'entretien quotidien		
	 Périodique pour les détergents spécifiques 		
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinen	ites, se trouvent à la section 8 de la FDS.		
Forme physique de la préparation et conce			
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type			
	l'étiquette du produit se trouve la classification du		
mélange.			
La classification se base sur la classification d	es ingrédients du mélange et sur la base des		
propriétés chimiques et physiques reportées à	la section 9 de la FDS.		
Conditions d'utilisation	10		
Température ambiante			
Une bonne ventilation du lieu de travail est su	ffisante.		
Protection			
Voir section 8 de la FDS du produit pour de	La formation du travailleur sur l'utilisation et le		
plus amples informations sur les EPI	respect des EPI sont sous-entendus.		
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau		
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits		
Se laver les mains après utilisation.			
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher			
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel			
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct			
respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la			
section 7 de la FDS.			
Mesures environnementales			
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel			
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants			
dangereux.			
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.			

Notes:

FDS : Fiche de données de sécurité EPI: équipement de protection individuelle